

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Lessard

<https://www.cadre21.org/membres/70db87ecb834d093e7161df6>

Date d'obtention : 2023-11-28 14:55:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que l'on doit en tout temps utiliser la trousse lors d'une dénonciation d'un jeune (victime, témoin ou investigateur), que l'on doit confisquer le téléphone et ne jamais regarder les images qu'il contient. Que suite à la prise de données via la trousse, ce sont le service de police qui procèdera à la suite de l'enquête. Que nous ne devons pas nous substituer aux services de police, mais être en partenariat avec eux en utilisant adéquatement la trousse pour leur permettre d'accélérer considérablement le délai de traitement (4 jours !!! alors que cela prenait des mois).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne pas commettre par mégarde un acte criminel en regardant des images à caractère sexuel, de suivre les étapes pour une prise en charge rapide de la victime, des témoins et de l'investigateur tout en ne nuisant pas aux procédures judiciaires qui pourraient en découler. Le tout favorise grandement la confiance des jeunes envers le système policier-pénal et leur sentiment de sécurité et de confiance envers les adultes-intervenants qui les entourent. Je vais aussi me sentir plus à l'aise et en confiance avec cette procédure bien établit, je n'aurais pas peur de mal intervenir ou de mal guider mon élève victime et les autres acteurs de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De n'émettre aucun jugement, d'écouter les jeunes et de remplir les documents de la trousse, de ne pas regarder jamais ou de divulguer des informations concernant ces images à quiconque et de me référer à la trousse. De conserver un code d'éthique irréprochable compte tenue de la teneur de la situation. De confisquer le ou les téléphones immédiatement et de les mettre en lieu sur dans la pochette sexto.